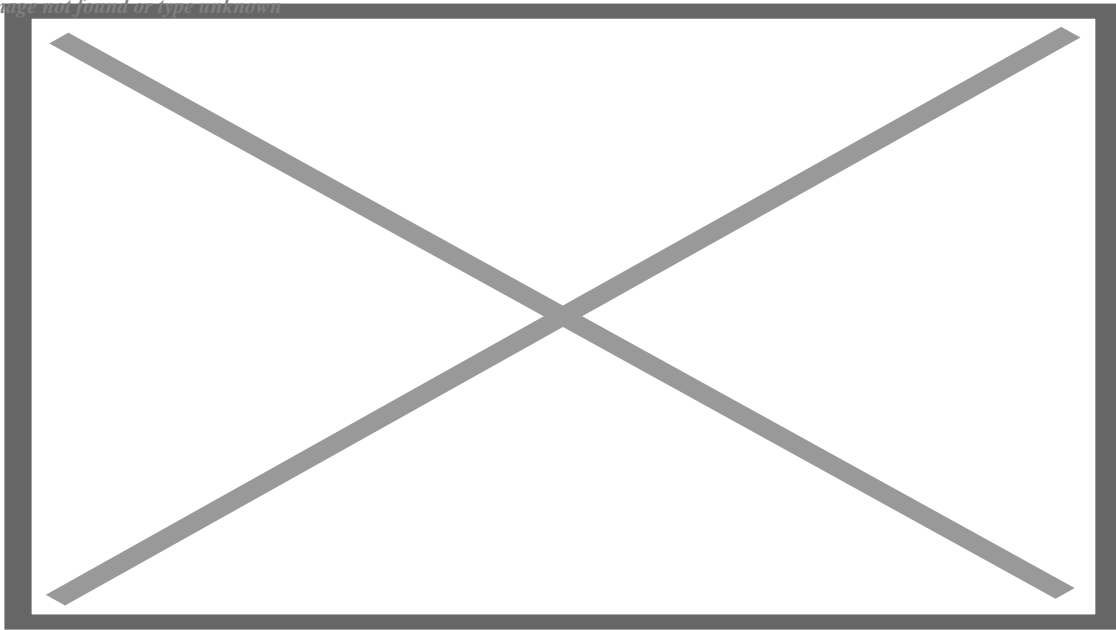


Les défenseurs de la Charte des Nations Unies exigent le retrait de Cuba de la liste illégale de présumés sponsors du terrorisme

Image not found or type unknown



Nations Unies, 11 mars (RHC) Le Groupe des Amis pour la défense de la Charte des Nations Unies a condamné aujourd'hui la réinscription injustifiée de Cuba sur la liste arbitraire des États qui soutiennent prétendument le terrorisme, établie par les États-Unis.

« Cette action inacceptable confirme le caractère discréditant et non transparent de cette liste et démontre l'intention d'intensifier le siège économique criminel contre Cuba afin d'entraver ses opérations financières et commerciales et de provoquer de plus grandes pénuries au sein du peuple cubain », a déclaré le gouvernement cubain dans un communiqué.

Il a souligné que l'inclusion injuste de Cuba renforce l'impact négatif du blocus économique, commercial et financier criminel sur la réalisation des droits de l'homme du peuple cubain.

« Le groupe rappelle les appels répétés adressés au gouvernement américain par plusieurs titulaires de mandat au titre des procédures spéciales, de nombreux États, des organisations internationales, la société civile et d'autres acteurs pour qu'il retire Cuba de la liste et lève le blocus.

Elle rejette aussi fermement la manipulation politique de la lutte contre le terrorisme et réaffirme sa solidarité inébranlable avec le peuple et le gouvernement cubains, et demande instamment au gouvernement américain de mettre fin immédiatement et inconditionnellement au blocus.

En outre, les États-Unis doivent se conformer aux 32 résolutions adoptées à cet égard par l'Assemblée générale des Nations unies et exclure Cuba de la liste des États qui soutiennent prétendument le terrorisme.

À la suite de cette déclaration, le ministre cubain des affaires étrangères, Bruno Rodríguez, a remercié les pays membres du Groupe d'amis pour la défense de la Charte des Nations unies pour leur déclaration énergique prononcée aujourd'hui devant le Conseil des droits de l'homme à Genève.

Le Groupe d'amis pour la défense de la Charte des Nations unies est une initiative d'un groupe d'États membres dont l'objectif principal est de protéger et de promouvoir les principes fondamentaux établis dans la Charte des Nations unies.

Il est composé de l'Algérie, du Belarus, de la Bolivie, de la Chine, de la République populaire démocratique de Corée, de Cuba, de la Guinée équatoriale, de l'Érythrée, de l'Iran, du Laos, du Mali, du Nicaragua, de la Palestine, de la Russie, de Saint-Vincent-et-les-Grenadines, de la Syrie, de l'Ouganda, du Venezuela et du Zimbabwe.

Ci-dessus le texte du communiqué Spécial traduit de l'Anglais :

COMMUNIQUE SPÉCIAL DU « GROUPE DES AMIS POUR LA DÉFENSE DE LA CHARTE DES NATIONS UNIES » EXIGEANT LE RETRAIT DE CUBA DE LA LISTE UNILATÉRALE DES PAYS QUI SOUTIENDRAIENT LE TERRORISME

1. Le Groupe des Amis pour la Défense de la Charte des Nations Unies rejette sans équivoque la manipulation politique de la lutte contre le terrorisme, y compris par la publication de ces listes arbitraires, illégitimes et unilatérales accusant les États d'un soutien présumé au terrorisme ; une pratique totalement incompatible avec la Charte des Nations Unies et le droit international dans son ensemble.
2. Les États membres du Groupe des Amis pour la défense de la Charte des Nations Unies se réfèrent, dans ce contexte, au récent retrait de la République de Cuba de la liste unilatérale du Département d'État américain des pays qui ne coopéreraient pas pleinement avec les efforts des États-Unis en matière de lutte contre le terrorisme.
3. Le Groupe des Amis pour la défense de la Charte des Nations Unies note avec une profonde inquiétude que cette action ne corrige pas l'accusation injuste, infondée et calomnieuse portée contre la République de Cuba, puisque cette nation reste arbitrairement incluse dans la liste unilatérale du Département d'État américain des États qui soutiendraient le terrorisme.
4. Les États membres du Groupe des amis pour la défense de la Charte des Nations unies notent en outre que l'inscription de la République de Cuba sur cette liste a considérablement renforcé les effets négatifs du blocus économique, commercial et financier criminel et illégal imposé au peuple cubain par le gouvernement des États-Unis d'Amérique, y compris d'énormes difficultés dans la réalisation d'opérations financières et commerciales et de graves atteintes à la subsistance et à l'intégrité de la population cubaine.

5. Le Groupe des Amis pour la Défense de la Charte des Nations Unies réaffirme son indéfectible solidarité avec le peuple et le gouvernement cubains, tout en exhortant, une fois de plus, le gouvernement des États-Unis d'Amérique à mettre un terme immédiat et inconditionnel au blocus, en se conformant aux 31 résolutions adoptées à cet égard par l'Assemblée générale des Nations Unies, et à exclure immédiatement la République de Cuba de la liste arbitraire et unilatérale des États qui soutiennent prétendument le terrorisme.

6. Les États membres du Groupe des Amis pour la défense de la Charte des Nations Unies réitèrent leur rejet catégorique de toutes les mesures coercitives unilatérales, y compris celles qui sont appliquées en tant qu'instruments de pression politique, économique et financière à l'encontre de tout pays.

New York, 19 juin 2024

(Cubaminrex - Mission Permanente de Cuba aux Nations Unies)

(Source Prensa Latina)

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/nacionales/378560-les-defenseurs-de-la-charte-des-nations-unies-exigent-le-retrait-de-cuba-de-la-liste-illegale-de-presumes-sponsors-du-terrorisme>



Radio Habana Cuba